
BULLETIN POLITIQUE FRANCE – TURQUIE

JANVIER - FEVRIER 2010

Pour plus d'information : Didem BORA : bora@tusiad.org

TÜSIAD EST MEMBRE DE BUSINESSEUROPE - CONFEDERATION DES ENTREPRISES EUROPEENNES

Secrétariat Général: Meşrutiyet Cad. No: 46 Tepebaşı 34420 İstanbul – Turquie

Ankara: Iran Cad. No: 39/4 Gaziosmanpaşa 06700 Ankara – Turquie

Bruxelles: 13, Avenue des Gaulois, 1040 Brussels – Belgique

Washington D.C. : 1250 24th Street, N.W., Suite Nr. 300, Washington D.C. 20037 - USA

Berlin: Märkisches Ufer, 28 Berlin 10179 Allemagne

Paris: 33, Rue de Galilée 75116 Paris – France

Pekin : Beijing Lufthansa Centre, Office C-319, Beijing 100025, P. R. Chine

Téléphone: +90 (212) 249 19 29 **Fax:** +90 (212) 249 13 50

Téléphone: +90 (312) 468 10 11 **Fax:** +90 (312) 428 86 76

Téléphone: +32 (2) 736 40 47 **Fax:** +32 (2) 736 3993

Téléphone: +1 (202) 776 77 70 **Fax:** +1 (202) 776 77 71

Téléphone: +49 (30) 288 786 300 **Fax:** +49(30) 288 786 399

Téléphone: +33 (1) 44 43 55 35 **Fax:** +33 (1) 44 43 55 46

Téléphone: +86 (10) 6462 2066 **Fax:** +86 (10) 6462 3206

e-mail: tusiad@tusiad.org

e-mail: ankoffice@tusiad.org

e-mail: bxloffice@tusiad.org

e-mail: usoffice@tusiad.us

e-mail: berlinoffice@tusiad.org

e-mail: parisoffice@tusiad.org

e-mail: tusiad.china@euccc.com.cn



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

SOMMAIRE (pp.1-2)

EXTRAITS DE LA CONFERENCE DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE4

- *Conférence de presse conjointe du premier ministre François Fillon et du premier ministre syrien Nadji Otri, (propos sur la Turquie) – Syrie, 21 février4*

EXTRAITS DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES

ETRANGERES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE5

- *Audition de M. Daniel Shek, ambassadeur d'Israël en France, (Turquie-Moyen Orient) – 17 février5*
- *Audition de Miguel Angel Moratinos, ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume d'Espagne, (Turquie-UE) – 16 février.....5*
- *Audition de M. Pierre Vimont, ambassadeur de France aux Etats-Unis (Turquie-Etats-Unis) – 2 février6*
- *Table ronde sur les relations entre l'Union européenne et les Balkans occidentaux (Turquie-Balkans) – 20 janvier6*

EXTRAITS DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DU SENAT8

- *Débat d'initiative sénatoriale : Moyen Orient, (France - Turquie) – 12 janvier.....8*

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT9

- *Questions sur la révision de la liste des pays d'origine surs pour la demande d'asile (intégration de la Turquie dans cette liste) et réponses du ministère de l'immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire9*
- *Réponse du secrétaire d'Etat chargé de la coopération et de la francophonie Alain Joyandet à une question écrite de l'Assemblée Nationale (marchés attribués par l'AFD en Turquie) – 9 février 11*
- *Question de Christian Vanneste (UMP) sur les atteintes aux droits de l'Homme en Turquie (la menace de fermeture du monastère Mor Gabriel) – 10 mars 2009 & Réponse du ministère des affaires étrangères et européennes – 9 février 2010 11*
- *Réponse du ministre des affaires étrangères et européennes Bernard Kouchner a une question écrite de l'Assemblée Nationale sur le port du niqab dans le monde – 9 février 12*
- *Question d'Eric Raoult (UMP) sur l'immigration turque en Europe – 22 septembre 2009 & Réponse du ministère des affaires étrangères et européennes – 2 février 2010..... 12*
- *Question d'Eric Raoult (UMP) sur la saison de la Turquie en France – 22 septembre 2009 & Réponse du ministère des affaires étrangères et européennes – 26 janvier 2010..... 14*
- *Questions de Daniel Paul (GDR) sur la stratégie industrielle de Renault et de Cécile Dumoulin (UMP) sur la production de la Clio à Flins (délocalisation/ Turquie) & Réponses du ministre chargé de l'industrie Christian Estrosi – 19 janvier..... 14*
- *Question de Marcel Bonnot (UMP) sur la sous-traitance automobile/Clio/Turquie & Réponse du ministre chargé de l'industrie Christian Estrosi – 13 janvier..... 16*
- *Question de Jean-René Marsac (SRC) sur l'exonération de la taxe professionnelle et délocalisation de la production de la Clio en Turquie & Réponse du ministre chargé de l'industrie Christian Estrosi – 12 janvier 16*

DELEGATION FRANCAISE A L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE19

- *Interventions des parlementaires Michel Hunault (rapporteur) (député NC), René Rouquet (député SRC), Bernard Fournier (sénateur UMP) et François Rochebloine (député NC) sur le rapport « La*



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE

Bureau de Représentation à Paris

liberté de religion et autres droits de l'Homme des minorités non musulmanes en Turquie et de la minorité musulmane en Thrace » - 27 janvier..... 19

COMMUNIQUES DE PRESSE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES26

- *Extraits du point de presse (Moyen Orient/France/Turquie) – 12 janvier* 26
- *Conférence de presse conjointe du secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes Pierre Lellouche et du ministre britannique des affaires européennes Chris Bryant (Propos de Pierre Lellouche sur la Turquie) – Royaume-Uni, 7 janvier*..... 26

COMMUNIQUES DE PRESSE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI27

- *« Un investisseur pour Heuliez », (un éventuel sauvetage d'Heuliez par l'investisseur ture) - 25 février*..... 27

COMMUNIQUES DE PRESSE DU MINISTERE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTEGRATION, DE L'IDENTITE NATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE.....28

- *« Noyade de neuf migrants tentant de rejoindre la Grèce », (immigration illégale/Turquie) – 5 janvier*..... 28

DECLARATIONS DES PERSONNALITES POLITIQUES FRANÇAIS29

- *Propos de la ministre de l'économie Christine Lagarde sur un éventuel sauvetage d'Heuliez par un investisseur turc – « Grand rendez-vous », Europe 1-Le Parisien/Aujourd'hui en France – 28 février* 29
- *Tribune de la secrétaire d'Etat chargée du commerce extérieur Anne-Marie Idrac : « La France, deuxième client de la Turquie et deuxième investisseur étranger en Turquie » – quotidien turc Sabah, 24 février* 29
- *Déclarations sur une éventuelle délocalisation de la production de la future Clio en Turquie* 30
 - Nicolas Sarkozy, président de la république – Extraits du discours « L'avenir des territoires ruraux » (la production de Clio 4 en France), Morée (Loir-et-Cher), 9 février.....30
 - Pierre Lellouche, secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes - Extraits de la tribune « Pour éviter le déclassement de l'Europe », Les Echos, 27 janvier.....31
 - Pierre Lellouche, secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes - Le Figaro, 22 janvier31
 - Christian Estrosi, ministre chargé de l'industrie – discours de la réunion de travail des États généraux de l'industrie en Paca, 15 janvier31
 - Christine Lagarde, ministre de l'économie – 15 janvier32
 - Nicolas Sarkozy, président de la république - Elysée, 13 janvier32
 - Christian Estrosi, ministre de l'industrie – France 2, 12 janvier32
 - Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat à l'emploi – RTL, 12 janvier32
 - Dominique Paillé, porte-parole adjoint de l'UMP – 9 janvier.....33
 - Frédéric Lefebvre, porte-parole de l'UMP – RFI, 8 janvier33
 - Christian Estrosi, ministre de l'Industrie – Entretien, Journal du dimanche, 8 janvier33
- *Extraits de l'entretien de l'ancien député européen Jean-Louis Bourlanges, « Quand l'Europe boude à la fois son passé et son avenir » – La Tribune, 21 janvier* 34
- *Déclarations sur l'immigration illégale via la Turquie* 35
 - Eric Besson, ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire – Tolède (Espagne), 21 janvier..... 35
 - Pierre Lellouche, secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes – Europe 1, 12 janvier..... 35



EXTRAITS DE LA CONFERENCE DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE

Conférence de presse conjointe du premier ministre François Fillon et du premier ministre syrien Nadji Otri, (propos sur la Turquie) – Syrie, 21 février

Q - Monsieur le Premier ministre. Il est clair que la France veut jouer un rôle dans la reprise des négociations entre la Syrie et Israël. Mais, dans le même temps, la Syrie souhaite que la France apporte son soutien aux discussions déjà engagées par l'intermédiaire de la Turquie. Est-ce qu'il y a des éléments nouveaux sur cette question compte tenu des menaces actuelles d'Israël sur le Liban et la Syrie ?

R - Le président Al Assad m'a redit hier son souci de voir la France prendre des initiatives en liaison avec la Turquie. Le président de la République française a indiqué à plusieurs reprises que la France y était tout à fait disposée. Nous souhaitons aussi que la Turquie joue un rôle important de médiation dans la recherche de solutions au conflit du Proche Orient. Ce conflit dure depuis trop longtemps, les solutions pour le résoudre sont des solutions qui sont connues, la France les défend, elle les soutient et nous pensons qu'il n'y a pas de temps à perdre. Le temps n'est l'allié de personne dans cette affaire. Et toutes les bonnes volontés sont évidemment les bienvenues. Nous aurons dans les prochaines semaines des conversations avec le gouvernement syrien, avec le gouvernement israélien, avec le gouvernement turc pour voir comment reprendre, dans les meilleurs délais, ce processus de dialogue./.



**EXTRAITS DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Audition de M. Daniel Shek, ambassadeur d'Israël en France, (Turquie-Moyen Orient) – 17 février

Jean-Marc Roubaud (UMP): Monsieur l'ambassadeur, j'ai été le rapporteur d'une mission d'information de la commission des affaires étrangères sur la question iranienne, notamment son volet nucléaire. La Turquie a récemment proposé de stocker l'uranium iranien : qu'en pensez-vous? (...) Enfin, l'axe traditionnel de stabilité passant par les États-Unis, la Turquie et Israël semble quelque peu fissuré du fait que la Turquie se rapproche de l'Iran. Pensez-vous que la Turquie puisse continuer de jouer un rôle de stabilisateur et de facilitateur au Proche et au Moyen-Orient ?

Daniel Shek : S'agissant de la situation au nord d'Israël, mon pays est inquiet de constater que le Hezbollah rétablit, voire double ses capacités militaires, par rapport à la situation existant en 2006, notamment en ce qui concerne le nombre et la sophistication des roquettes. (...) Nous souhaitons que le Liban désire un jour lui aussi faire la paix avec Israël par la voie de la négociation : la porte est ouverte.

(...) le Hezbollah n'est plus, au Liban, une organisation indépendante. (...) Le Hezbollah, c'est le Liban. Nous espérons que l'attitude responsable du Liban, État membre de l'organisation des Nations unies, l'emportera sur les tendances aventurières d'une organisation terroriste comme le Hezbollah. (...) Les Syriens, quant à eux, souhaitent reprendre des négociations indirectes – nous en avons par l'intermédiaire de la Turquie – alors que l'actuel gouvernement israélien, à l'instar du précédent, juge que cette méthode a fait son temps et qu'il est temps de rouvrir des négociations directes sans préalables, comme ce fut déjà le cas par le passé. Pour le moment, la Syrie, alors même qu'elle a entamé son retour vers la respectabilité internationale, semble préférer, dans la notion de « processus de paix », le « processus » à la « paix », c'est-à-dire les déclarations théoriques aux efforts tangibles.

Audition de Miguel Angel Moratinos, ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume d'Espagne, (Turquie-UE) – 16 février

Miguel Angel Moratinos : (...) Si nous voulons plus de stabilité, plus de prospérité et plus de sécurité au sein de l'Union européenne, nous devons veiller, en premier lieu, à ne pas fermer la porte aux pays qui ont exprimé la volonté de faire partie de la famille européenne. C'est tout le sens du processus d'élargissement de l'Union. À partir du moment où nous avons mis de l'ordre dans la maison, adopté le traité de Lisbonne et approfondi les relations institutionnelles au sein de l'Union, pourquoi fermer la porte à ces pays dès lors qu'ils respectent les critères de Copenhague ? C'est notamment le cas de la Croatie, avec laquelle nous pouvons envisager de conclure les



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

négociations, de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, dont le nom continue à poser un problème que nous devons régler, mais aussi de la Turquie. Tout en respectant les positions de tous les Etats membres, la présidence espagnole considère que nous devons continuer à avancer dans le processus de négociation. Nous sommes également disposés à ce que la Commission donne son avis sur l'ouverture des négociations avec l'Islande. (...)

Jean-Marc Roubaud (UMP) : (...) le rempart que constituait l'axe États-Unis-Turquie-Israël semble se fissurer depuis que la Turquie, peut-être déçue dans son espoir d'intégrer l'Union européenne, se tourne vers l'Iran. Quel est votre sentiment à ce sujet ?

Miguel Angel Moratinos : (...) J'espère également que pourra s'entamer un dialogue israélo-syrien. Puisque la Syrie a exprimé le souhait qu'Ankara joue les bons offices, impliquer la Turquie, dont le rôle régional est important, dans ces négociations serait un moyen de la ramener dans l'axe occidental que vous avez évoqué. (...) Si la Turquie perd l'espoir de jamais entrer dans l'Union européenne, elle sera encline à rechercher d'autres hinterlands. C'est d'ailleurs ce à quoi on assiste en ce moment, la nouvelle politique étrangère turque visant à développer le rôle de ce pays en Asie centrale, au Caucase, voire en Afrique et en Iran. Par peur, l'Europe se prive de l'atout stratégique que constituerait pour elle ce pays. Nous avons tous à gagner à une modernisation de la Turquie qui lui permettrait de faire face aux enjeux de ce siècle. (...)

Audition de M. Pierre Vimont, ambassadeur de France aux Etats-Unis (Turquie-Etats-Unis) – 2 février

Marie-Louise Fort (UMP) : (...) M. Obama soutient l'entrée de la Turquie en Europe : sa politique vis-à-vis du Moyen-Orient, notamment de l'Iran, et vis-à-vis de la Russie, s'appuie-t-elle sur ce pays ou ne s'y intéresse-t-il que dans le cadre de l'OTAN ?

Pierre Vimont : (...) Le président américain continue de penser qu'il faut soutenir la Turquie, même si Washington est préoccupé par les obstacles que la ratification de l'accord entre l'Arménie et la Turquie, auquel les Américains ont poussé, rencontre au sein du Parlement turc. De plus les déclarations du Premier ministre Recep Erdogan sur l'Iran les inquiètent au plus haut point, de même que les allers-retours du ministre des affaires étrangères turc à Téhéran. Enfin, les relations entre Ankara et Tel-Aviv ne sont pas au beau fixe. Les Américains ont donc conscience que la Turquie donne parfois l'impression d'évoluer de manière préoccupante. C'est la raison pour laquelle il faut, à leurs yeux, plus que jamais rester proche des Turcs pour éviter toute dérive. (...)

Table ronde sur les relations entre l'Union européenne et les Balkans occidentaux (Turquie-Balkans) – 20 janvier

Marie-Louise Fort (UMP) : La Turquie s'est toujours intéressée aux Balkans, et a renforcé ses liens avec les Etats de la région depuis quelques temps. Quelle stratégie suit-elle ? Pense-t-elle en tirer des avantages pour son propre dossier de candidature à l'Union européenne ?

(...)



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Jean-Arnault Dérens, rédacteur en chef du *Courrier des Balkans* : La Turquie est de plus en plus présente dans les Balkans. Elle l'était lorsque la Bosnie-Herzégovine était en guerre, elle l'est de plus en plus en Serbie, sur le plan économique, bien qu'elle ait reconnu le Kosovo. C'est une bonne chose qu'elle soit ainsi présente. Il ne faut pas oublier qu'à Istanbul, la moitié de la population est originaire des Balkans. La Turquie y est donc chez elle. C'est une capitale des Balkans de par son histoire.

Marina Glamotchak chercheur associé à l'Institut des sciences sociales du politique (IEP/CNRS/Nanterre-Paris X) : Il y a aussi une autre raison au rapprochement des Balkans et de la Turquie : l'Union européenne est « fatiguée » de l'élargissement et la politique de bon voisinage est une option prometteuse pour les pays balkaniques ainsi que pour la Turquie. Restent aux Balkans à faire la preuve de leur capacité au bon voisinage.



EXTRAITS DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DU SENAT

Débat d'initiative sénatoriale : Moyen Orient, (France - Turquie) – 12 janvier

Philippe Marini (UMP) : (...) Il ne faut pas négliger que l'État d'Israël est toujours en guerre avec l'un de ses voisins, la Syrie, et que la position de cette dernière détermine celle du Liban. Si une paix peut intervenir sur la piste syrienne – ce que beaucoup d'Israéliens appellent le Syrian track –, un pas en avant considérable aura été franchi. Régler la question du plateau du Golan, c'est-à-dire rendre à un pays sa propre terre, et faire ainsi en sorte que la Syrie soit encore plus incitée à se réformer, à s'ouvrir vers l'Occident, à diversifier ses relations, à compter sur la France et sur l'Europe, voilà un enjeu de taille. Nous savons que nous pouvons y travailler de concert avec la Turquie.

Je tiens d'ailleurs à souligner que la vision et l'analyse de la France correspondent dans une très large mesure à celles de la Turquie. Pour des raisons historiques différentes, Turcs et Français connaissent la réalité complexe et multiforme de cette région et peuvent rassembler leurs efforts vers un but commun. (...)

Pour terminer, j'insisterai sur le rôle que la France peut jouer. Notre pays est crédible auprès de tous les interlocuteurs. Il est important qu'il le demeure vis-à-vis d'Israël. M. Josselin de Rohan a eu infiniment raison d'insister sur ce point. Si l'on veut jouer un rôle de médiation, que ce soit sur un terrain ou sur l'autre, d'un côté, avec la Turquie, de l'autre côté, avec l'Égypte ou l'Arabie Saoudite, il faut être agréé par les deux parties.



QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Questions sur la révision de la liste des pays d'origine sûrs pour la demande d'asile (intégration de la Turquie dans cette liste) et réponses du ministère de l'immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Questions : Alima Boumediene-Thiery (sénatrice Verts/SOC) – 24 décembre 2009 / Laurence Dumont (député PS) - 19 janvier 2010 / Catherine Lemorton (député PS) – 12 janvier 2010 :

[Elles attirent] l'attention de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur les pays d'origine sûrs. En effet, le 13 novembre 2009, le conseil d'administration de l'OFPPRA a décidé de modifier la liste des pays d'origine sûrs en ajoutant à cette liste la Serbie, l'Arménie et la Turquie.

De nombreux doutes existent quant au sérieux de l'examen effectué par le conseil d'administration de l'OFPPRA. La plupart de ses membres n'ont été destinataires de l'ordre du jour précisant les pays concernés par la révision que trois jours avant la date du conseil d'administration. La situation des États concernés a été examinée sur place, en une seule fois et sur la base de dossiers documentaires peu fouillés.

La question de la Turquie semble n'avoir fait l'objet d'aucun débat sérieux compte tenu du caractère éminemment politique de son inscription sur cette liste. En effet, la Turquie a été ajoutée sur cette liste après intervention directe des autorités turques auprès du Sénat, comme cela a été indiqué dans la question écrite de Madame Nathalie Goulet adressée à lui.

L'inscription d'un État sur la liste des pays d'origine sûrs a pour conséquence de diviser par six le temps d'examen d'une demande d'asile, de priver la personne de tout accès à un centre d'accueil pour demandeur d'asile, de lui refuser le bénéfice de toute aide financière le temps de sa demande. Surtout, en cas de rejet de sa demande d'asile par l'OFPPRA, le recours devant la Cour nationale du droit d'asile n'est pas suspensif. La personne peut être éloignée dans son pays alors même qu'elle craint d'y être persécutée.

Il est donc pour le moins surprenant que la procédure d'inscription d'un État sur la liste des pays d'origine sûrs ne soit pas strictement prévue par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, pour en assurer la transparence nécessaire.

De plus, contrairement à ce qu'affirment régulièrement les autorités françaises aux instances internationales et en dernier lieu au commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe en 2008, aucune procédure permettant « un suivi vigilant et permanent de la liste » n'existe. L'exemple de la Géorgie le prouve. Cet État a été retiré de la liste le 13 novembre 2009 soit plus d'une année après le conflit.



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

La dissolution du parti démocrate turc prononcée le 11 décembre 2009 par la cour constitutionnelle sur des fondements législatifs contraires à la convention européenne des droits de l'Homme devrait entraîner la convocation immédiate d'un nouveau conseil d'administration sur ce point.

[Elles] lui [demandent] donc, en tant que ministre de tutelle de l'OFPRA et siégeant à son conseil d'administration, les mesures concrètes qu'il entend adopter pour qu'une procédure écrite et publique de révision de la liste des pays d'origine sûrs soit adoptée et qu'un suivi permanent et vigilant de la situation des droits humains dans les pays d'origine soit mis en place par l'OFPRA.

Réponses - 4 février, 16 février, 9 février : L'établissement de la liste des pays d'origine sûrs ne relève pas du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire mais du conseil d'administration de l'Office français des réfugiés et apatrides (OFPRA), établissement public indépendant chargé de statuer, sous le contrôle de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) et du Conseil d'Etat, sur le bien-fondé des demandes d'asile.

Le conseil d'administration de l'OFPRA se compose de représentants de l'administration mais également de parlementaires et de personnalités qualifiées dans le domaine des droits de l'Homme ; enfin le représentant en France du haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés participe à ses réunions.

L'élaboration de la liste des pays d'origine sûrs a pour objet de faciliter le traitement des demandes d'asile en distinguant, en fonction de critères objectifs, selon que les demandes d'asile proviennent ou non de pays qui veillent "au respect des principes de la liberté, de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi que des droits de l'Homme et des libertés fondamentales" (2° de l'art. L. 741-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile). Cette procédure, qui repose sur une directive communautaire, a été jugée conforme au droit d'asile par le Conseil d'Etat et le Conseil constitutionnel.

L'examen de la demande d'asile d'un ressortissant d'un pays considéré comme d'origine sûr est soumis à une procédure "prioritaire" : examen par l'OFPRA dans des délais réduits, recours devant la CNDA contre une décision de rejet de l'OFPRA, non suspensif, prestations sociales limitées. L'application de ce dispositif ne signifie pas que les personnes sont inéligibles à une protection et elle ne remet pas en cause les garanties d'examen de la demande par l'OFPRA. Ce dispositif n'a que des conséquences procédurales et vise à obtenir une décision plus rapide. Si l'intéressé n'a pas le droit à un recours suspensif devant la CNDA, il bénéficie d'une voie de recours suspensive devant le juge administratif, à l'occasion de son obligation de quitter le territoire français ou lors de la reconduite à la frontière.

La liste ne comprend, pour être utile, que les pays qui remplissent les conditions légales et dont l'inscription présente un intérêt compte tenu du nombre de demandes d'asile présentées par leurs ressortissants. Une première liste des pays d'origine sûrs a été établie en 2005, complétée en 2006, et le Conseil d'Etat a annulé en 2008 l'inscription de l'Albanie et du Niger opérée en 2006. Cette liste vient d'être révisée par une décision du conseil d'administration de l'OFPRA du 20 novembre



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

2009 (publiée au Journal officiel du 3 décembre 2009). La révision de la liste se traduit par la suppression de la Géorgie, l'ajout de l'Arménie, de la Serbie et de la Turquie.

La liste actuelle comporte 17 pays : Arménie, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Croatie, Ghana, Inde, Madagascar, Mali, Macédoine, Maurice, Mongolie, Sénégal, Serbie, Tanzanie, Turquie, Ukraine. Le conseil d'administration de l'OFPRA procède avec soin à l'établissement et au suivi de la liste, qui s'appuie sur des données d'information fiables, avérées et provenant de sources multiples, notamment diplomatiques. En 2008, 3 239 demandes émanaient de ces pays, soit 9,5 % de la demande totale./.

Réponse du secrétaire d'Etat chargé de la coopération et de la francophonie Alain Joyandet à une question écrite de l'Assemblée Nationale (marchés attribués par l'AFD en Turquie) – 9 février

R- (...) En 2008, les 1 618 marchés attribués par l'AFD pour un montant total de 974 millions d'euros ont concerné 47 pays, dont la moitié en Afrique subsaharienne. 1 260 marchés ont été attribués à des entreprises locales pour un montant cumulé de 341 millions d'euros. Dans ce contexte, les opérateurs français ont remporté plus de la moitié des marchés en volume. Si l'on considère les seuls contrats internationaux (attribués à des opérateurs non locaux), leur part de marché est de 78 % (contre 56 % en 2006 et 38 % en 2007). Elle est de 71 % pour les seuls marchés de travaux et de 64 % pour les prestations intellectuelles. Géographiquement, c'est en Afrique subsaharienne que ces opérateurs obtiennent les résultats les plus élevés. (...) Le reste des marchés a été attribué pour un tiers à des entreprises d'autres pays de l'Union européenne (UE) et pour deux tiers à des entreprises non européennes. Parmi ces dernières, les entreprises chinoises sont les plus représentées avec environ 5 % du total des marchés attribués à des entreprises non locales. Viennent ensuite les entreprises d'Allemagne et de Turquie qui totalisent respectivement 2,3 % et 1,1 % de ces marchés. (...)

Question de Christian Vanneste (UMP) sur les atteintes aux droits de l'Homme en Turquie (la menace de fermeture du monastère Mor Gabriel) – 10 mars 2009 & Réponse du ministère des affaires étrangères et européennes – 9 février 2010

Q- M. Christian Vanneste alerte Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur les atteintes aux droits de l'Homme en Turquie. Dernière affaire, la menace de fermeture du monastère Mor Gabriel suscite de vives protestations parmi les Assyro-chaldéens turcs. Le monastère Mor Gabriel, au sud-est de la Turquie, a été fondé en 392 après J.-C. Ce témoin historique du christianisme en Turquie a survécu aux nombreuses vagues de persécution contre les chrétiens. C'est déjà un miracle, mais, pour les Assyro-chaldéens, le monastère est leur centre spirituel. Les autorités turques menacent de fermer le monastère et de le transformer en musée. Par ailleurs, les habitants des villages kurdes voisins estiment que les chrétiens ont « trop de place pour prier » et revendiquent une partie des terres appartenant au monastère pour y faire paître leurs moutons et leurs vaches. Ils reprochent aussi aux moines de faire du prosélytisme parmi les jeunes musulmans. Un procès contre le monastère Mor Gabriel a débuté en décembre 2008. Il aimerait connaître l'avis du Gouvernement sur ces nouvelles atteintes.



R- La France et l'Union européenne (UE) suivent avec vigilance la situation des différentes communautés religieuses minoritaires en Turquie, notamment dans le cadre de l'examen périodique par la Commission européenne des réformes et progrès réalisés par ce pays dans le cadre de sa négociation avec l'UE. Cette question renvoie également à la question générale des droits de l'Homme en Turquie. La France, lorsqu'elle exerçait la présidence du Conseil de l'Union européenne, n'a pas manqué d'évoquer ce dossier avec les autorités turques. À titre bilatéral aujourd'hui, elle continue à appeler régulièrement le gouvernement d'Ankara à poursuivre concrètement ses efforts pour le renforcement des libertés individuelles et religieuses. Il convient, dans ce contexte, de relever que la cour d'Istanbul s'est prononcée, le 26 mai 2009, en faveur du monastère de Mor Gabriel dans deux procédures judiciaires lancées contre lui par deux villages kurdes qui contestaient la délimitation administrative des territoires. Elle a rejeté leur demande de restitution de terres. Alors que d'autres procédures judiciaires à l'encontre du monastère de Mor Gabriel sont toujours pendantes devant la justice turque, la France entend rester très attentive à leur évolution.

Réponse du ministre des affaires étrangères et européennes Bernard Kouchner a une question écrite de l'Assemblée Nationale sur le port du niqab dans le monde – 9 février

« Il n'existe pas de définition islamique stricte pour le niqab ou la burqa. En effet, le Coran ne mentionne pas ce type de vêtements. (...) Aucun Etat musulman n'a interdit explicitement le port du voile intégral. En Turquie et en Tunisie, la loi interdit le port du voile à l'école, à l'université et aux agents de la fonction publique. Cette interdiction frappe le hidjab, mais s'applique par extension au voile intégral considéré comme une forme plus radicale de hidjab. (...) L'interdiction complète du port du voile intégral hors des structures et institutions publiques (où le voile est interdit en Tunisie et en Turquie) ne semble pas se poser dans les pays musulmans. Les gouvernements dans ces pays doivent lutter contre le salafisme et contre les formes violentes et radicales de l'islamisme, ce qui les conduit très souvent à essayer de ménager le sentiment religieux de leurs populations. (...) »

Question d'Eric Raoult (UMP) sur l'immigration turque en Europe – 22 septembre 2009 & Réponse du ministère des affaires étrangères et européennes – 2 février 2010

Q- M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur l'immigration turque en Europe. En effet, il peut s'avérer intéressant de mieux connaître les réalités de l'immigration turque dans les pays de l'Union européenne, pour mieux comprendre les positions des uns et des autres par rapport à la problématique de l'adhésion de la Turquie à l'Europe. Il lui demande donc de bien vouloir lui communiquer les statistiques de l'immigration turque dans chacun des pays de l'Union.

R- Le secrétaire d'État chargé des affaires européennes informe l'honorable parlementaire que d'après les données Eurostat disponibles (estimations), la situation au 1er janvier 2008 est la suivante :



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

PAYS	NOMBRE DE CITOYENS TURCS résidant dans un État membre de l'Union
Allemagne	1 830 095
Autriche	109 716
Belgique	39 954
Bulgarie	952
Chypre	Pas de données disponibles
Danemark	28 843
Espagne	2 078
Estonie	Pas de données disponibles
Finlande	3 182
France	220 750
Grèce	Pas de données disponibles
Hongrie	1 154
Irlande	Pas de données disponibles
Italie	14 562
Lettonie	58
Lituanie	139
Luxembourg	Pas de données disponibles
Malte	197
Pays-Bas	93 746
Pologne	240
Portugal	310
République tchèque	733
Roumanie	273
Royaume-Uni	36 093
Slovaquie	171
Slovénie	71
Suède	10 026

À noter que l'entrée en vigueur du règlement CE n° 862/2007 du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale oblige les États membres, depuis cette année, à communiquer à Eurostat des données relatives à l'immigration. En particulier, les États membres doivent transmettre à l'office statistique des statistiques ventilées par nationalité du nombre de résidents étrangers sur leur territoire. Ces données feront l'objet d'un traitement par Eurostat pour la première fois en 2010, ce qui permettra alors de disposer de données plus précises sur la situation migratoire dans l'Union européenne, et notamment du nombre de ressortissants turcs résidant dans chaque État membre. S'agissant précisément de la communauté d'origine turque vivant en France, le secrétaire d'État chargé des affaires européennes précise avoir reçu début septembre une délégation de la commission des droits de l'Homme de la Grande Assemblée nationale de Turquie, en mission



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

d'étude dans différents pays européens sur la situation turque. Durant cet entretien, tous se sont accordés à dire que la communauté turque, ou française d'origine turque, ne connaissait pas de difficulté particulière dans notre pays et jouait un rôle dynamique dans notre économie.

Question d'Eric Raoult (UMP) sur la saison de la Turquie en France – 22 septembre 2009 & Réponse du ministère des affaires étrangères et européennes – 26 janvier 2010

Q- M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'initiative de la communication intitulée « saison de la Turquie en France ». En effet, cette saison a été déposée et lancée, conjointement par les présidents français et turc, en 2006. Après une préparation approfondie de deux ans, cette opération culturelle devrait s'étendre durant plusieurs mois de 2009 à mars 2010 ; elle est placée sous l'égide conjointe des ministères turc et français et regroupe plus de 400 événements différents sur le territoire français. Du fait des débats politiques européens et des périodes électorales, cette saison semble peu connue du grand public et des élus, comme des acteurs du secteur culturel. Il serait donc souhaitable de mieux connaître le contenu et les moyens de cette « saison culturelle Turquie en France ». Il lui demande donc de lui en préciser l'objectif, la programmation, la localisation et le montant des moyens mis en oeuvre.

R- La saison de la Turquie en France a été conçue afin de contribuer à une meilleure connaissance en France de la Turquie contemporaine dans toutes ses composantes. L'organisation est assurée par un double commissariat : M. Görgün Taner, directeur général de la fondation pour les arts et la culture, et Mme Nazan Ölcer, adjointe, plus spécialement chargée des expositions patrimoniales, côté turc, et MM. Stanislas Pierret, ancien conseiller culturel à Ankara et Arnaud Littardi, ancien directeur de l'institut français d'Istanbul, côté français. La présidence de la saison turque est assurée par l'ambassadeur M. Necati Utkan et M. Henri de Castries, président d'Axa. La programmation a été conçue par les équipes de Cultures France ainsi que celles d'IKSV (fondation pour les arts et la culture), sous la responsabilité des commissaires. Ainsi, plus de 400 projets sont prévus sur tout le territoire français. Le dossier réalisé pour la presse, qui recense les principales manifestations, est joint à cette réponse. Le budget de la saison, côté français, se compose de différentes participations : un fonds commun de 2 MEUR, également investi par la France et la Turquie. Pour la partie française, 570 000 EUR proviennent du ministère des affaires étrangères et européennes, 535 000 EUR du ministère de la culture et de la communication ; 2 MEUR de mécénat ; la participation des collectivités locales et l'implication des établissements culturels ne sont pas précisément chiffrées, mais sont loin d'être négligeables ; l'engagement financier, côté turc, est estimé à 10 MEUR.

Questions de Daniel Paul (GDR) sur la stratégie industrielle de Renault et de Cécile Dumoulin (UMP) sur la production de la Clio à Flins (délocalisation/ Turquie) & Réponses du ministre chargé de l'industrie Christian Estrosi – 19 janvier

Daniel Paul (GDR) : Monsieur le ministre chargé de l'industrie, les constructeurs français d'automobiles ont reçu plus de 7 milliards d'euros de fonds publics, mais les menaces pèsent toujours sur l'emploi et les sites de production. (...) Deux exemples sont édifiants.



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Sous prétexte qu'un projet de véhicule électrique serait prévu à Flins en 2012, une part majoritaire de la Clio 4 sera produite en Turquie. De fait, l'État autorise Renault à délocaliser une fabrication qui sera ensuite vendue en Europe de l'Ouest, y compris en France. Voilà le résultat de l'opération politicienne de la semaine passée...

À Sandouville, la réalité, c'est un seul modèle en fabrication, la Laguna, le report à 2013 de l'utilitaire promis pour 2012, la perte de 1500 emplois et le chômage technique! (...)

Vous avez souhaité que les véhicules vendus en France soient fabriqués en France. Chiche, monsieur le ministre! Mais, d'ores et déjà, êtes-vous prêt à entendre les propositions constructives des salariés de Sandouville? Êtes-vous décidé à refuser une stratégie qui ne vise que la rentabilité financière pour les actionnaires? Êtes-vous prêt à soutenir le développement industriel et l'emploi dans toute la filière automobile? Bref, êtes-vous prêt à changer de politique industrielle? (...)

Patrick Roy (SRC) : Et de la voiture turque!

Christian Estrosi, ministre chargé de l'industrie : Monsieur le député, je me demande quelle aurait été votre question si, samedi dernier, le Président de la République n'avait pas obtenu du président de Renault (Exclamations sur les bancs des groupes GDR et SRC) que la Clio 4 soit produite en France!

Oui, nous pouvons nous réjouir qu'avec le gouvernement de François Fillon, nous ayons apporté 7 milliards d'euros à la filière automobile pour sauver en cette année de crise nos deux grands industriels de l'automobile français, Renault et PSA, et avec eux les centaines de milliers d'emplois liés aux équipementiers et aux sous-traitants de rang 2 et plus. (...)

Cécile Dumoulin (UMP) : (...) La semaine dernière, Renault a annoncé que la production de la Clio 4, qui remplacera la Clio 3 à partir de 2013, serait délocalisée en Turquie. Quand on sait que la Clio est le véhicule de Renault le plus vendu, on comprend pourquoi cette annonce a suscité tant d'inquiétude parmi les salariés du site de Flins ainsi que parmi les équipementiers et sous-traitants français de la Clio. Le Gouvernement – et vous-même, monsieur le ministre – s'est immédiatement mobilisé et a exprimé fermement son désaccord avec une telle hypothèse. (...) Monsieur le ministre, pouvez-vous préciser les décisions qui ont été prises et plus généralement nous dire quelles sont les actions de l'État pour soutenir le site de Flins, ainsi que les équipementiers et les sous-traitants automobiles? Car la pérennisation de l'emploi est une nécessité absolue pour notre territoire.

Christian Estrosi, ministre chargé de l'industrie : Effectivement, madame la députée, nous nous sommes retrouvés il y a quelques semaines sur le site de Flins pour signer une série de conventions, parmi lesquelles celle qui conduit l'État à apporter 100 millions d'euros de soutien pour construire le nouveau véhicule électrique, la Zoé, sur le site de Flins, et 150 millions d'euros entre l'État, le FSI et le CEA, pour la batterie qui équipera les véhicules du futur de Renault, mais aussi d'autres industriels automobiles. Cette politique d'innovation s'inscrit dans notre stratégie industrielle au service de l'industrie automobile.



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Mais l'État, actionnaire de Renault, ne pouvait rester les bras ballants face à la décision de Renault, que nous avons apprise voilà un peu plus de huit jours. Et nous avons démontré à tous les sceptiques, à tous ceux qui doutaient, à tous les défaitistes, que le volontarisme politique avait un sens.

Lorsque le Président de la République a reçu samedi après-midi le président de Renault, il a obtenu de ce dernier, je vous le confirme aujourd'hui, que la Clio 4 serait produite sur le site de Flins.

Maxime Gremetz (GDR) : En Turquie !

Christian Estrosi, ministre chargé de l'industrie : Voilà pour l'action du Président.

Maxime Gremetz (GDR) : Sarkozy s'est couché !

Christian Estrosi, ministre chargé de l'industrie : Mais nous n'en sommes pas restés là : il nous fallait aller plus loin. Nous avons obtenu de Renault qu'au-delà de notre seule présence au conseil d'administration, nous soyons désormais participants au comité stratégique afin de peser sur la stratégie industrielle de Renault quant aux choix à venir et d'organiser une véritable filière depuis le plus petit sous-traitant du groupe, en passant par les équipementiers, jusqu'à l'industriel automobile. Nous nous battons pour que la France reste une grande puissance industrielle. Il ne s'agit pas simplement de respecter les règles européennes du protectionnisme, mais de défendre une grande politique industrielle pour la France.

Question de Marcel Bonnot (UMP) sur la sous-traitance automobile/Clio/Turquie & Réponse du ministre chargé de l'industrie Christian Estrosi – 13 janvier

Q- (...) Monsieur le ministre, pouvez vous indiquer à la représentation nationale quels enseignements ont été tirés des conclusions qui vous ont été remises à la fin de l'année ? Quelles sont les mesures envisagées par vos services afin de venir en aide à la sous-traitance automobile de rang 2 et plus ? Où en sont vos démarches vis-à-vis de Renault et de ses velléités de délocaliser la production de la Clio ?

R- (...) Renault produit 25 % de ses voitures en France. Alors que l'État est actionnaire à 15 % du groupe, il n'est pas acceptable que nous apprenions qu'un nouveau modèle serait produit en Turquie, sans s'inscrire dans la stratégie industrielle voulue par le gouvernement. (...)

Question de Jean-René Marsac (SRC) sur l'exonération de la taxe professionnelle et délocalisation de la production de la Clio en Turquie & Réponse du ministre chargé de l'industrie Christian Estrosi – 12 janvier

Jean-René Marsac (SRC) - Je souhaite, au nom de mon groupe, vous interroger sur votre politique concernant la filière automobile.

Vous avez aidé les constructeurs par des prêts à hauteur de 6 milliards d'euros et par la prime à la casse qui a coûté 400 millions d'euros à l'État. Vous avez répondu à leur demande de suppression



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

de la taxe professionnelle, taxe qu'ils présentaient comme un obstacle majeur à leur développement en France. Quelles contreparties avez-vous obtenues ?

Lors de la signature du pacte automobile, le 9 février 2009, le Président de la République avait présenté le maintien de la production automobile en France comme une condition imposée aux constructeurs en échange de ces aides publiques. Ces engagements sont-ils tenus ?

En effet, le 7 janvier, les médias ont annoncé que la nouvelle Clio serait fabriquée en Turquie. Renault contredit ainsi de façon flagrante ses engagements de février 2009.

Les propos qui seront échangés demain entre le ministre de l'industrie et le directeur général de Renault ne nous suffiront pas ; non plus que les protestations des ministres de l'emploi et de l'industrie feignant la colère, comme le rapportent les dépêches AFP.

Comment comptez-vous faire respecter les engagements du groupe Renault et des autres industriels ? Comment l'État assume-t-il son rôle de deuxième actionnaire du groupe ?

Vous signez des pactes, vous organisez des états généraux, mais cela ne fait pas une politique industrielle. Avez-vous la volonté de faire respecter concrètement les engagements pris par les dirigeants économiques sur ce dossier comme sur d'autres ? Le comportement des banques et celui des hôteliers et restaurateurs ont malheureusement démontré que vous ne pesiez pas ; il en va de même aujourd'hui avec l'industrie automobile. Il est plus qu'urgent de changer de politique.

Christian Estrosi, ministre chargé de l'industrie - Oui, monsieur Marsac, l'État a soutenu le secteur automobile, avec la prime à la casse, à hauteur de 600 millions d'euros. Ainsi, 600 000 véhicules ont été vendus l'année dernière, soit 10% de plus qu'en 2008 – un record depuis 1990.

Oui, l'État a soutenu ces deux grands industriels que sont PSA et Renault en apportant 3 milliards d'euros à chacun pour leur permettre de mener une grande politique d'innovation.

Oui, l'État, sous l'égide de Christine Lagarde, a décidé de supprimer la taxe professionnelle afin d'alléger les charges de nos industries de près de 32 %. Ainsi l'industrie – le secteur automobile en particulier – peut-elle mieux résister à la crise et peut-elle mieux soutenir l'emploi. C'est pourquoi nous allons poursuivre cette politique.

Oui, enfin, l'État actionnaire, propriétaire de 15 % de Renault, a son mot à dire. Au nom du Premier ministre et du Gouvernement, j'affirme que quand une voiture française est destinée à la vente en France, elle doit être produite en France. (Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.) C'est ce que j'ai rappelé ce matin au directeur des achats de Renault et à l'ensemble des équipementiers avec lesquels nous réorganisons la filière.

Nous n'avons pas placé 250 millions d'euros à Flins destinés à la construction de la nouvelle Zoé électrique et à la mise en route d'une chaîne de production de batteries pour véhicules électriques, et nous n'avons pas décidé de prendre de grandes initiatives en ce sens, pour que les véhicules français destinés à la vente en France soient produits à l'étranger !

Jean-Paul Lecoq (GDR) : Mensonges !



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Christian Estrosi, ministre chargé de l'industrie : Non, nous ne laisserons pas la Clio 4 être produite en Turquie. La Renault sera produite en France pour être vendue en France.

Je me rappelle M. Jospin déclarant, à Vilvoorde, que l'État ne peut pas tout faire. Nous considérons au contraire que l'État peut tout faire.



**DELEGATION FRANCAISE A L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

Interventions des parlementaires Michel Hunault (rapporteur) (député NC), René Rouquet (député SRC), Bernard Fournier (sénateur UMP) et François Rochebloine (député NC) sur le rapport « La liberté de religion et autres droits de l'Homme des minorités non musulmanes en Turquie et de la minorité musulmane en Thrace » - 27 janvier

Extraits du rapport d'information préparé par Mme Josette DURRIEU, Sénatrice, au nom de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe – 25 février

La question des droits des minorités grecques en Turquie et turque en Grèce est un dossier régulièrement débattu au sein de la commission des questions juridiques et des droits de l'Homme, à l'image du débat organisé en juin 2008, au sein de l'Assemblée, sur le statut des îles d'Imbros et Tenedos.

Comme l'a souligné le rapporteur du projet de résolution, **M. Michel Hunault** (Loire-Atlantique - NC), il convient de dépasser toute approche émotionnelle du dossier :

« Le 17 mars 2006, [Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe] décidait de renvoyer à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, pour rapport, les propositions de résolution relatives à la liberté de religion et autres droits de l'homme des minorités non musulmanes en Turquie, et à la situation difficile de la minorité musulmane turque en Thrace.

D'emblée, je souhaite souligner combien j'ai pu compter sur l'aide précieuse de mes collègues des délégations parlementaires grecque et turque, lors de mes visites sur place ; je tiens à leur exprimer toute ma gratitude.

La question de la liberté de religion et autres droits de l'Homme des minorités non musulmanes en Turquie et de la minorité musulmane turque en Thrace a été traitée par la commission des questions juridiques et des droits de l'homme sous l'angle juridique découlant du traité de Lausanne.

Ce rapport est discuté dans un contexte général marqué par des tensions à travers toute l'Europe. Le Conseil de l'Europe a pour ambition d'agir pour le respect des idéaux démocratiques et des droits de l'Homme. La question des religions et des minorités est devenue essentielle en ce début du XXI^e siècle.

Le Conseil de l'Europe a vocation à promouvoir la connaissance, la compréhension des religions, afin de contribuer à une coexistence pacifique, notamment des trois religions monothéistes.



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Les conflits armés, les attentats terroristes ont bien souvent dénaturé l'essence même de l'islam, entraînant la recrudescence des actes islamophobes. La lutte contre l'antisémitisme est plus que jamais d'actualité et les chrétiens, dans certaines régions des États membres du Conseil de l'Europe, sont parfois en danger.

Dans ce contexte, je souhaite que le rapport que j'ai l'honneur de présenter contribue à une meilleure compréhension de la situation des minorités religieuses dans ces deux grands pays que sont la Grèce et la Turquie. C'est dans le même esprit, et animé de ces intentions, que je me suis penché sur la situation des minorités religieuses en Grèce et en Turquie.

Dans ces pays de longue tradition religieuse et culturelle, présentés bien souvent, et à juste titre d'ailleurs, comme le berceau de la civilisation au bord de la Méditerranée, où l'on observe la coexistence des églises et des mosquées, trois religions monothéistes ont vocation à coexister dans un esprit de tolérance et de compréhension mutuelles qui, en ce début de siècle, est parfois mis à mal. C'est dans cette perspective que s'inscrit ce rapport : réaffirmer la primauté de la laïcité tout en prenant en compte la réalité des religions, dont la libre adhésion et la pratique ne doivent pas être entravées.

Il est impossible de traiter cette question sans se référer au contexte historique et au traité de Lausanne, signé le 24 juillet 1923, lequel accorde un certain nombre de droits aux minorités non musulmanes en Turquie. La Grèce accorde les mêmes droits à sa minorité musulmane. Le traité de Lausanne a vocation à garantir l'égalité de traitement entre les membres des minorités et les membres de la majorité. Plus précisément, l'article 45 accorde à la minorité musulmane se trouvant sur le territoire de la Grèce les mêmes droits qu'aux minorités non musulmanes en Turquie. C'est l'article essentiel dans les relations entre la Grèce et la Turquie en matière de protection des minorités.

Mais dans la réalité, la notion de réciprocité s'est faite souvent en termes négatifs.

Que dit le rapport ? Que la Grèce et la Turquie devraient traiter tous leurs citoyens sans discrimination, sans prendre en compte la façon dont l'État voisin pourrait traiter ses propres citoyens.

Votre rapporteur et la commission des questions juridiques se sont félicités qu'une prise de conscience de la part des autorités des deux pays contribue à apporter des réponses appropriées aux difficultés auxquelles doivent faire face les membres de ces minorités et les encourage à poursuivre leurs efforts en ce sens. Le rapport vise à ce que la Grèce et la Turquie prennent des mesures en faveur des membres de minorités religieuses en matière d'éducation et de droit à la propriété afin que les membres de ces minorités ne soient pas perçus comme des étrangers dans leur propre pays.

En ce début du XXI^e siècle, le Conseil de l'Europe a vocation à promouvoir la tolérance mutuelle afin de contribuer à la coexistence pacifique des religions.



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Le Conseil de l'Europe a déjà souligné que les croyances et les traditions religieuses sont une dimension à part entière de la culture et a reconnu que la connaissance des religions joue un rôle important dans le développement de la compréhension et du respect mutuels.

Le dialogue interculturel, y compris dans sa dimension interreligieuse, est aussi un moyen pour que la diversité des cultures européennes devienne une source d'enrichissement mutuel.

Le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture sont les pierres angulaires de la diversité culturelle et religieuse.

La question des minorités religieuses en Grèce et en Turquie, en raison du poids de l'Histoire, est empreinte d'une charge émotionnelle très grande. C'est un sujet très sensible que nous évoquons cet après-midi dans cet hémicycle.

L'un des objectifs premiers du rapport est que l'article 45 du traité de Lausanne évoquant la réciprocité ne soit plus interprété en termes négatifs. En outre, le recours récurrent des deux États au principe de réciprocité pour refuser la mise en oeuvre des droits garantis à leurs minorités concernées par le traité de Lausanne est anachronique et nuit à la cohésion nationale de chacun des pays.

Le rapport que j'ai l'honneur de présenter au nom de la commission des questions juridiques invite la Grèce et la Turquie à traiter tous leurs citoyens sans discrimination, sans prendre en compte la façon dont l'État voisin pourrait traiter ses propres citoyens.

La Grèce et la Turquie ont témoigné récemment d'une plus grande compréhension des spécificités inhérentes aux minorités qui font l'objet de cette résolution. On ne peut que se féliciter d'une certaine prise de conscience des autorités des deux pays qui ont apporté des témoignages de leurs engagements afin de trouver des réponses appropriées aux difficultés auxquelles doivent encore faire face les membres de ces minorités.

Des dispositions ont été prises de part et d'autre de la frontière en vue d'améliorer la situation des minorités. Je voudrais aussi évoquer la visite de l'ancien Premier ministre grec en Turquie en janvier 2008, sa rencontre avec son homologue turc, expression d'une volonté constructive et de respect mutuel.

Cependant, des questions restent en suspens et nécessitent que les deux États poursuivent leurs efforts qui ne sauraient aboutir sans dialogue ouvert et constructif avec les membres des minorités concernées.

Les mesures préconisées dans ce rapport visent à encourager les autorités des deux pays à tout mettre en oeuvre afin de modifier la perception vis-à-vis des membres de ces minorités qui sont parfois perçus comme des étrangers dans leur propre pays. Or il est d'une importance capitale que les membres tant de la majorité que des minorités comprennent et ressentent que ces derniers sont des citoyens à part entière.



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Le rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre invite la Grèce et la Turquie à prendre certaines initiatives. Elles sont précisées dans mon rapport. Le temps qui m'est imparti ne me permet pas de les développer. Ces mesures concernent l'enseignement, le développement économique, la désignation des autorités religieuses, mais elles tendent surtout à soutenir durablement, y compris financièrement, les initiatives visant à une meilleure compréhension entre les membres des minorités, à une meilleure organisation des campagnes contre l'intolérance et le racisme. Elles insistent sur le fait que la diversité doit être perçue, non comme une menace, mais comme une source d'enrichissement.

Mon rapport s'arrête également sur des points spécifiques. Je pense au devenir de l'un des plus anciens monastères chrétiens du monde, le monastère syriaque orthodoxe du Mor Gabriel, du séminaire de Halki. Je ne peux, dans cet hémicycle à l'occasion de ce rapport, ne pas saluer la mémoire de Hrant Dink, assassiné il y a quelques années, ne pas évoquer le problème de la liberté de choix des muftis et bien d'autres problèmes qui sont traités en détail dans le rapport.

Mais, au-delà de ces difficultés, j'évoquerai pour terminer les raisons d'espérer car j'ai pu constater, lors de mes déplacements, que pouvaient parfois cohabiter, dans une même ville, église et mosquée. J'ai rencontré des jeunes qui étaient éduqués dans un esprit de tolérance, de connaissance et de compréhension mutuelle et qui refusaient de se laisser enfermer dans une quelconque appartenance religieuse. Ces jeunes - ils me l'ont dit - souhaitaient que « l'autre » soit reconnu pour ce qu'il est et non en fonction de son appartenance à une religion.

Je n'ignore pas les tensions, la situation qui existe et dont l'examen du rapport dans cet hémicycle doit tenir compte. Il y a un mois, des mots très durs ont été employés par le Patriarche en Turquie. Je ne peux pas ignorer non plus la montée des incompréhensions contre l'islam, ni l'exigence de promouvoir la laïcité dans l'organisation des pouvoirs publics et de l'administration d'État.

Mais le Conseil de l'Europe qui a célébré ses soixante ans doit pouvoir être l'un des lieux de dialogue fructueux et contribuer à une compréhension mutuelle, facteur de paix. C'est, Monsieur le Président, l'une des ambitions de ce rapport. »

Comme l'a souligné **M. René Rouquet (Val-de-Marne - SRC)**, intervenant au nom du groupe socialiste, le respect des minorités religieuses est une exigence essentielle pour tout État membre du Conseil de l'Europe :

« La liberté de religion est un thème majeur dans nos sociétés contemporaines dans lesquelles la religion ne structure plus, le plus souvent, les rapports sociaux. De choix collectif, la religion est devenue un choix individuel. La liberté de religion est totalement protégée au titre de l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'Homme. La seule restriction qui lui est apportée est relative à la sécurité publique.

Aujourd'hui, en Grèce et en Thrace, nous rencontrons une situation paradoxale : le droit international, de protecteur qu'il était, est devenu oppresseur. En effet, les minorités religieuses en Turquie et en Grèce sont protégées au titre du traité de Lausanne de 1923 qui a mis fin à la personnalité juridique de l'empire ottoman. En dessinant de nouvelles frontières, il a fallu accorder une protection aux religions qui se trouvaient, du fait de nouveaux tracés, en situation de minorité.



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Le droit international était alors totalement protecteur en ce qu'il mettait en place un système de réciprocité entre les parties au traité, aucune d'entre elles n'ayant intérêt à violer les droits de la minorité se trouvant sur son territoire.

Or force est de constater que c'est justement là, aujourd'hui, que le bât blesse. Chaque partie argue de la réciprocité pour ne pas respecter la minorité sise sur son territoire. La réciprocité est donc devenue pour chaque partie un moyen de ne pas respecter les droits de l'Homme. Or, par principe, en droit international public, les conditions de réciprocité sont caduques pour les traités relatifs aux droits de l'Homme. C'est une des raisons pour lesquelles la Convention des droits de l'Homme offre aujourd'hui une meilleure protection aux minorités religieuses que le traité de Lausanne de 1923.

Le respect des minorités religieuses est une exigence essentielle dans un État de droit. Comment, en effet, promouvoir les droits de l'Homme s'il ne respecte pas les différences religieuses qui existent sur son propre territoire ?

La question du respect des minorités religieuses revêt une importance cruciale, car elle dépasse souvent le cadre de la pratique religieuse. Elle peut aussi être la marque d'une identité, d'une histoire. A ce titre, ce passé s'incarne dans les monuments, les lieux de culte auxquels les minorités sont attachées.

Aujourd'hui, c'est souvent la peur qui empêche ces minorités religieuses de vivre entièrement leur foi, leur croyance. Leur appartenance devient alors synonyme de discrimination. C'est pourquoi cette situation doit cesser. La Convention européenne des droits de l'Homme doit donc devenir un sujet d'inspiration pour le respect de minorités religieuses, car le principe même de la démocratie, c'est que la majorité ne tyrannise pas la minorité. »

M. Bernard Fournier (Loire - UMP) a tenu pour sa part à rappeler combien ce débat soulignait la perfectibilité de nos modèles démocratiques, la paix comme la démocratie ne garantissant pas le respect de toutes les libertés :

« L'excellent rapport de notre collègue M. Hunault permet de prendre la mesure des situations délicates dans lesquelles se trouvent certaines minorités religieuses au sein de deux États membres de notre organisation. La paix et la démocratie ne présentent pas toujours toutes les garanties pour une libre pratique religieuse.

L'objet du débat de ce jour n'est en aucun cas, me semble-t-il, de stigmatiser les deux pays cités mais bien de souligner combien nos modèles démocratiques demeurent perfectibles et comment ils doivent encore s'affranchir de pesanteurs culturelles et historiques. L'avenir du projet européen est à ce prix.

Le cas turc m'apparaît à cet égard assez emblématique, tant la notion de laïcité, valeur fondamentale de la démocratie turque, peut apparaître en décalage avec la promotion des libertés fondamentales.



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Elle a été, à tort, beaucoup comparée à la laïcité française. Dans la laïcité républicaine française, la religion relève de la sphère privée. Pourtant, les religions s'expriment toutes librement. L'État n'en finance aucune et n'intervient pas dans leur organisation. Il se contente de faire respecter les droits de l'Homme. En Turquie, l'État encadre les religions. L'islam sunnite n'est pas une religion officielle, mais presque toutes les mosquées de Turquie appartiennent à l'État. Elles sont desservies par des imams fonctionnaires, formés, payés et contrôlés par le ministère des affaires religieuses. Ils doivent envoyer la copie de leur prêche du vendredi toutes les semaines au ministère. L'enseignement républicain comprend des cours où les principes de l'islam sunnite sont dispensés par ces fonctionnaires, même si les élèves peuvent se faire dispenser sous certaines conditions.

Le fait que la religion des citoyens soit inscrite sur leur carte d'identité finit d'illustrer le contrôle des religions par l'État.

Pour s'exercer plus ou moins librement, les religions doivent être « reconnues ». Quatre le sont. Ainsi, s'ils ne sont pas grecs orthodoxes, arméniens ou juifs, tous les citoyens sont officiellement musulmans sunnites. Les minorités non musulmanes reconnues peuvent ouvrir des écoles, mais les chefs d'établissement y sont secondés par des fonctionnaires musulmans qui ont droit de veto sur toutes les décisions. Quant aux églises, les hiérarques doivent être turcs et exercer leur ministère en Turquie. Les patriarches doivent être turcs, nés en Turquie et élus par des Turcs exerçant en Turquie. En outre leur droit de propriété est strictement réglementé.

Je ne remettrai jamais en cause la réalité de la démocratie turque, qui a toujours su s'affranchir des dérives qui ont pu la traverser. Mais elle doit désormais franchir une seconde étape, au terme de laquelle l'individu pourrait pleinement exercer ses droits, y compris et surtout dans la sphère publique.

La Grèce doit accomplir le même type de démarche en vue de consolider le caractère démocratique de son organisation politique. Son adhésion à notre organisation apparaissait en son temps comme un signe fort d'une telle aspiration, qui doit désormais se traduire dans les actes. La situation en Thrace est, à cet égard, emblématique. »

M. François Rochebloine (Loire - NC) a, quant à lui, rappelé l'importance de la notion de liberté religieuse au sein de nos systèmes politiques :

« Fidèle à sa tradition de conciliation et de persuasion, notre Assemblée aborde simultanément la question des minorités religieuses en Grèce et en Turquie. Le rapport très documenté de notre collègue M. Hunault conclut à des recommandations dont je trouve l'inspiration globalement bonne.

La libre expression des convictions religieuses est une exigence élémentaire pour les pays membres du Conseil de l'Europe, qui se réclament communément des droits de l'Homme. C'est une question de principe. Qu'elle ne se pose que dans une aire géographique précise, comme c'est le cas en Grèce, ou qu'elle intéresse les fondements mêmes de la société politique, comme en Turquie, elle est d'une égale gravité.



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Cependant, la question de la liberté religieuse dépasse celle de la protection des minorités. Il ne s'agit pas seulement de compenser par des mesures spécifiques une infériorité concrète liée à l'Histoire. Il s'agit de reconnaître que la manière dont est assurée la liberté religieuse est un critère essentiel pour apprécier le degré de liberté dont on peut jouir dans un pays.

La tradition française de laïcité, telle que je la conçois, implique une distinction des domaines de compétence des autorités politiques et des confessions religieuses. Elle implique l'absence de tout statut officiel. Elle ne saurait avoir pour conséquence la méconnaissance du fait religieux par les autorités publiques. Elle admet l'expression ouverte, sans privilège mais aussi sans exclusive, des représentants des confessions religieuses à tous les niveaux du débat public. Il n'appartient pas au politique de définir ou de borner cette expression. Le passé récent de l'Est européen, où l'idéologie dominante pratiquait une telle limitation, illustre les risques qu'elle comporte pour la liberté.

Ce n'est pas au nom de la protection des minorités, mais au nom du respect dû aux confessions religieuses, expression universelle de la liberté de l'Homme, que je condamne les restrictions, confiscations, interdictions dont les chrétiens sont l'objet en Turquie. Je souhaite vivement que ces discriminations cessent, car elles donnent une image peu attrayante de la conception turque de la laïcité. En tant que représentant d'un pays qui s'honore de promouvoir les valeurs de la laïcité, je ne peux que le déplorer.

Par ailleurs, l'inclusion du « dialogue interreligieux » dans le « dialogue interculturel », qui aboutit à faire de la religion une sous-catégorie de la culture, n'est pas une présentation réaliste. Elle n'est surtout pas propre à faire progresser ce dialogue interreligieux auquel, pour le bien de la paix, je suis naturellement favorable. On gagne toujours à appeler les choses par leur nom. Il convient donc de conférer aux réalités religieuses l'autonomie que la simple raison, indépendamment de toute conviction personnelle, oblige à leur reconnaître.

A ces conditions, la préoccupation exprimée par la commission des questions juridiques atteindra sa complète pertinence et sa pleine efficacité ».

La résolution telle qu'adoptée par l'Assemblée invite les deux gouvernements concernés à prendre plusieurs mesures spécifiques, notamment en ce qui concerne la scolarisation et le droit de propriété des minorités afin de corriger les discriminations constatées. La commission insiste, en outre, sur la nécessaire amélioration de l'image de ces minorités au sein de leurs pays de résidence.

La résolution : [Cliquez ici](#)

Le rapport : [Cliquez ici](#)



**COMMUNIQUES DE PRESSE DU MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES ET EUROPEENNES**

Extraits du point de presse (Moyen Orient/France/Turquie) – 12 janvier

Q - La tension entre Israël et la Turquie est montée hier d'un cran. Le Premier ministre turc recevant le Premier ministre libanais a même parlé de l'insistance de la Syrie pour que la Turquie soit le médiateur dans les négociations indirectes syro-israéliennes. Lors de son séjour en France le ministre des Affaires étrangères turc avait parlé de la question de l'intervention de la France en tant que médiateur. Est-ce que la France est embarrassée par cette situation ? Est-ce qu'elle se réjouit ? Si le médiateur actuel se retire, est-ce que la France serait disposée à rentrer dans l'arène ?

R - Non, sur ce type de dossier, on ne se réjouit pas. L'objectif fondamental est de faire repartir les négociations, le processus entre Israéliens et Palestiniens. Pour l'instant les choses ne bougent pas, on perd du temps, alors que dans ce type de situation, le temps perdu est rarement récupéré. Cet espace qui n'est pas occupé par une volonté de dialogue et de négociations peut être occupé par des volontés certainement moins positives. Nous avons cet objectif toujours en tête et nous sommes mobilisés sur tous les aspects du problème. (...) Enfin, nous travaillons avec les pays de la région. C'est naturellement valable pour la Turquie, pour l'Egypte. Nous avons vu également qu'il y avait eu du côté de l'Arabie saoudite des développements intéressants. Tous les pays qui peuvent, dans la région, apporter une contribution positive, prendre des initiatives qui vont dans le bon sens, encourager à la reprise du dialogue et des négociations, nous les encourageons, dans l'espoir et avec la préoccupation, de voir tous ces efforts se conjuguer, s'unir, et un jour, arriver à faire bouger les lignes. (...)

Conférence de presse conjointe du secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes Pierre Lellouche et du ministre britannique des affaires européennes Chris Bryant (Propos de Pierre. Lellouche sur la Turquie) – Royaume-Uni, 7 janvier

Q – (...) s'agissant de l'élargissement, on sait que la Grande Bretagne et la France n'ont pas toujours les mêmes vues vis-à-vis de la Turquie et des Balkans, ce sujet a-t-il été abordé dans votre conversation à trois ?

R - (...) S'agissant de la Turquie, on a fait le point des derniers contacts que nous avons les uns et les autres. On a d'ailleurs aussi beaucoup parlé de Chypre. (...) A propos de la Turquie, vous connaissez nos différences, mais les négociations sont là, nous ne les avons pas interrompues.



COMMUNIQUES DE PRESSE DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

« Un investisseur pour Heuliez », (un éventuel sauvetage d'Heuliez par l'investisseur turc) - 25 février

Christian Estrosi, ministre chargé de l'Industrie, est en mesure d'annoncer ce matin que les discussions engagées ces dernières semaines pour l'avenir d'Heuliez ont permis à un investisseur de faire connaître sa volonté d'apporter un investissement de 20 millions d'euros dans le cadre d'un projet industriel ambitieux, protecteur des intérêts des 600 salariés d'Heuliez et de cette PME innovante.

Aujourd'hui, s'ouvre une période d'échanges approfondis d'une dizaine de jours, entre Heuliez et cet entrepreneur turc [Alphan Manaş], propriétaire d'un fonds d'investissement européen, homme d'affaires reconnu et estimé, proche des principaux groupes industriels de son pays.

Afin que toutes les chances puissent être données à cette proposition porteuse d'un véritable avenir pour Heuliez, le ministre chargé de l'Industrie demande solennellement à Louis Petiet de reconnaître qu'il ne dispose pas des fonds qu'il a promis et de permettre à un nouvel actionnaire majoritaire d'apporter concrètement les moyens dont Heuliez a besoin pour réaliser ses ambitions, aux côtés du FSI et de la Région Poitou-Charentes.

Christian Estrosi sera particulièrement attentif à ce que toutes les garanties soient apportées sur l'activité et l'emploi par cet investisseur. Il tient par ailleurs à ce que tout autre projet d'investissement sérieux puisse être examiné jusqu'à la conclusion d'un nouveau pacte d'actionnaires.



**COMMUNIQUE DE PRESSE DU MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE
L'INTEGRATION, DE L'IDENTITE NATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT
SOLIDAIRE**

« Noyade de neuf migrants tentant de rejoindre la Grèce », (immigration illégale/Turquie) – 5 janvier

Les corps de neuf migrants morts noyés en tentant de gagner la Grèce à partir de la Turquie ont été découverts depuis cinq jours au large du port grec d'Alexandroupolis. Eric Besson, ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, exprime son émotion devant ce nouveau drame de l'immigration clandestine et son indignation face aux agissements des filières d'immigration irrégulière. Une nouvelle fois, les filières d'immigration irrégulière ont conduit à la mort des victimes de la traite des êtres humains. Ce drame intervient après la mort de neuf autres migrants dont l'embarcation avait fait naufrage au large de l'île grecque de Lesbos en octobre dernier.

Alors que les frontières extérieures de l'Union européenne sont soumises en Grèce à une pression sans précédent des filières d'immigration irrégulière, plus de la moitié des entrées illégales dans l'espace Schengen ayant été enregistrées en 2009 à la frontière turco-grecque, Eric Besson appelle l'Union européenne à renforcer la surveillance des frontières européennes notamment en Méditerranée.

Eric Besson interviendra dans les prochains jours auprès du Commissaire européen chargé de l'Immigration pour demander que les décisions prises par les chefs d'Etat et de gouvernement européens pour le renforcement de l'agence européenne Frontex soient mises en oeuvre sans délai. Ces décisions, adoptées sur proposition de la France par le Conseil européen du 30 octobre 2009, portent en particulier sur :

- l'adoption de règles d'engagement claires pour les opérations de contrôle maritimes ;
- une coopération opérationnelle accrue entre Frontex et les pays d'origine et de transit, notamment la Libye et la Turquie ;
- la possibilité d'affréter régulièrement des vols conjoints financés par Frontex pour des opérations groupées d'éloignement au niveau européen.

Eric Besson demandera également que la coopération de la Turquie dans la lutte contre les filières d'immigration irrégulière soit placée au centre des relations entre l'Union européenne et ce pays.

Eric Besson proposera enfin à la Présidence espagnole de l'Union européenne que la prochaine réunion des ministres européens en charge de l'immigration, le 21 janvier à Tolède, permette de définir une feuille de route précise pour l'application des décisions du Conseil européen et les relations avec la Turquie dans le domaine de la circulation des personnes./.



DECLARATIONS DES PERSONNALITES POLITIQUES FRANÇAIS

Propos de la ministre de l'économie Christine Lagarde sur un éventuel sauvetage d'Heuliez par un investisseur turc – « Grand rendez-vous », Europe 1-Le Parisien/Aujourd'hui en France – 28 février

« 600 salariés [d'Heuliez aient] été un peu malmenés par le repreneur précédent. (...) Il faut absolument qu'on arrive à éviter ça. C'est la raison pour laquelle le repreneur potentiel s'est engagé dans les dix jours à regarder les comptes, à s'assurer que le projet de reprise tient, pour lui et pour les salariés. (...) Avec (le ministre de l'Industrie) Christian Estrosi, on ne laissera pas un repreneur fantasque, fantôme, reprendre Heuliez »

Tribune de la secrétaire d'Etat chargée du commerce extérieur Anne-Marie Idrac : « La France, deuxième client de la Turquie et deuxième investisseur étranger en Turquie » – quotidien turc Sabah, 24 février

Je me réjouis de revenir en Turquie, au moment où la France vit à l'heure de votre pays avec le succès de « la Saison de la Turquie en France » qui permet aux Français de découvrir la richesse et le dynamisme de la Turquie d'aujourd'hui. La tenue de la deuxième réunion du Comité mixte économique et commercial entre nos deux pays à l'initiative de mon homologue et ami, Zafer CAGLAYAN, est l'objet principal de la visite que j'effectuerai du 24 au 26 février, accompagnée d'entreprises françaises. Ce déplacement permettra à la fois de valoriser le savoir-faire des entreprises françaises dans les secteurs jugés prioritaires par la Turquie, comme l'énergie, le spatial, l'aéronautique, les transports ou les infrastructures, mais également d'ouvrir de nouvelles perspectives de coopérations.

Mes entretiens avec des membres du gouvernement turc et les représentants du monde des affaires permettront de donner un nouvel élan à nos relations bilatérales. Comme membre du G20, nous aborderons aussi les grandes échéances multilatérales à venir à la veille de la Présidence par la France du G20 en 2011, enceinte désormais principale de la coopération économique internationale. Nos deux pays, main dans la main, agissent ensemble pour la stabilité économique et financière du monde.

La France a renforcé ses parts de marché en devenant, l'an passé, le sixième fournisseur de la Turquie. Dans le même temps, la France est désormais le deuxième client de la Turquie derrière l'Allemagne mais devant l'Italie et le Royaume-Uni. La Turquie est aujourd'hui, en termes de débouché pour les entreprises françaises, classée juste après la Chine, la Russie et l'Algérie, mais avant le Japon, l'Inde ou le Brésil !

Nous voulons aussi, comme nos deux Présidents l'ont décidé en octobre 2009, passer à la vitesse supérieure dans nos relations économiques et commerciales bilatérales dans tous les domaines.



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Nous voulons porter notre commerce bilatéral aujourd'hui équilibré et d'un montant de 10 milliards d'euros en 2009, à 15 milliards en 2012.

En matière d'investissements directs étrangers (IDE), la France occupe le deuxième rang des investisseurs étrangers en Turquie. La présence des sociétés françaises en Turquie a été multipliée par 20 au cours des 20 dernières années. Nos 300 entreprises emploient plus de 70 000 salariés et font vivre, au total, plus de 300 000 personnes. C'est considérable ! Nos grandes entreprises, comme nos PME, continuent avec confiance d'investir en Turquie comme l'ont encore fait l'an passé Axa, Groupama et Renault. Avec 600 M€ investis en 2009, soit 10% du total des IDE recueillis par la Turquie, la France a occupé le troisième rang des investisseurs directs étrangers l'an dernier en flux.

Tout ceci est positif mais la France souhaite, dans le même temps, attirer davantage d'investisseurs turcs sur son territoire. En effet, en dépit de l'attractivité de notre territoire, les investissements turcs ne sont pas assez présents en France. Je viens donc en Turquie pour comprendre, mais aussi pour lancer une campagne d'information sur l'attractivité du territoire français.

La France va ainsi, au cours des mois à venir, multiplier les initiatives pour susciter l'intérêt des investisseurs turcs ; cela passera notamment par la déclinaison d'une campagne de communication «France - Expect More » qui sera relayée dans les medias turcs, mais aussi par l'ouverture prochaine prévue en Turquie d'un bureau de l'Agence Française pour les Investissements internationaux, plus connue sous son nom d' « Invest in France ».

Outre les axes directs d'échange entre nos deux pays, nous souhaitons développer ensemble des coopérations dans les pays tiers qui tiennent compte des complémentarités entre la France et la Turquie. J'ai l'intention de proposer à Monsieur CAGLAYAN, lors de notre prochaine rencontre à Ankara, que soit menée sur ce thème une étude approfondie afin de repérer l'ensemble des domaines de complémentarité qui permettrait à nos deux pays de développer à l'avenir une coopération sur pays tiers.

La France et la Turquie qui entretiennent des relations politiques et commerciales depuis plus de cinq siècles, qui sont des alliées et qui travaillent ensemble à un monde plus stable et plus prévisible doivent et peuvent construire ensemble un avenir commun. Un avenir pour lequel la Turquie qui se réforme d'abord pour elle-même, sera toujours davantage insérée dans la globalisation et la modernité de l'Europe./.

Déclarations sur une éventuelle délocalisation de la production de la future Clio en Turquie

Nicolas Sarkozy, président de la république – Extraits du discours « L'avenir des territoires ruraux » (la production de Clio 4 en France), Morée (Loir-et-Cher), 9 février

« (...) Je n'ai pas été élu pour voir tout notre tissu industriel partir. Je ne comprends pas pourquoi on est étonné de me voir me battre pour que la Clio 4 soit fabriquée en France plutôt qu'en Turquie simplement. Mais écoutez : on m'avait expliqué que les entreprises n'avaient plus de



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

nationalité. Ça c'est quand cela va bien. Parce que c'est curieux, quand cela allait mal, elles ont toutes trouvé le bon guichet. Je veux dire, nos constructeurs n'ont pas été voir la Turquie ou la Slovénie, ils ont tout de suite dit : mais on est Français. Ah j'avais oublié ! Mais alors cela doit se traduire aussi dans le choix des sous-traitants ! On a prêté à nos constructeurs, c'est très bien ainsi. Mais on n'a pas prêté pour construire toutes les voitures à l'étranger. Je ne vois pas pourquoi on est étonné que je demande cela ? L'Etat est actionnaire à 15% de Renault, dois-je laisser tout partir ? Dans ce cas là il ne fallait pas m'élire. De la même façon je ne considère pas comme normal que les deux tiers des effectifs de Renault soient à l'étranger, alors que les deux tiers des effectifs de PSA sont en France. (...) »

Pierre Lellouche, secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes - Extraits de la tribune « Pour éviter le déclassement de l'Europe », Les Echos, 27 janvier

(...) Le risque le plus sérieux, aujourd'hui et à l'heure de la mondialisation, est bien celui d'une lente désindustrialisation de nos pays européens - la tentation de Renault de délocaliser en Turquie la production d'un véhicule destiné au marché français et européen n'en étant que l'illustration la plus récente - contre laquelle il nous faut lutter avec la plus grande énergie. (...)

Pierre Lellouche, secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes - Le Figaro, 22 janvier

Q - Le chassé-croisé avec la Commission à propos d'une délocalisation de la Clio en Turquie montre que ce genre de discours n'est pas compris à Bruxelles...

R - En février dernier, l'Etat français a investi plusieurs milliards dans notre industrie automobile dans le cadre du plan de relance, tout simplement parce que cette industrie représente 10 % de nos emplois. J'ai immédiatement répondu à la commissaire à la Concurrence Neelie Kroes, qui s'interrogeait sur la légalité de nos exigences en matière d'emploi, que rien dans ce qui a été discuté il y a un an avec la Commission n'interdit à la France de demander le maintien des usines chez elle ! L'Etat actionnaire peut parfaitement demander que l'argent du contribuable soit utilisé à préserver l'emploi chez nous plutôt qu'en Turquie. Sur ce point je pense que notre position fera école. Dans une Europe à 10 % de chômeurs, la priorité de l'emploi s'impose à tous y compris à Bruxelles.

Christian Estrosi, ministre chargé de l'industrie – discours de la réunion de travail des États généraux de l'industrie en Paca, 15 janvier

« (...) je m'oppose à ce que l'on délocalise la production de la Clio IV en Turquie. Je m'y oppose d'autant plus que c'est pour la vendre en France et que le secteur automobile français bénéficie depuis 2007 d'un soutien public sans faille.

Cette délocalisation serait envisagée parce que les marges sur les voitures bas de gamme sont moins importantes que sur celles plus haut de gamme. C'est une illustration d'une des faiblesses de l'industrie française : elle vise trop systématiquement la réduction des coûts à court terme et néglige trop souvent de miser sur la qualité et la montée en gamme. (...) »



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Christine Lagarde, ministre de l'économie – 15 janvier

« [Il est] légitime [que l'Etat français soit] consulté, donne son avis (...) ensuite, l'instance appropriée, c'est-à-dire le conseil d'administration, prenne sa décision. (...) Tout cela doit se faire dans le cadre du droit communautaire et dans le respect de nos engagements européens. »
Chambre de commerce française en Turquie, AFP

Nicolas Sarkozy, président de la république - Elysée, 13 janvier

« Nous ne mettons pas tant d'argent pour soutenir nos constructeurs pour que la totalité des usines aillent à l'étranger. » *Chambre de commerce française en Turquie, Le Figaro*

Christian Estrosi, ministre de l'industrie – France 2, 12 janvier

« Quand on est actionnaire, on ne reste pas les bras ballants. (...) Nous sommes actionnaires de Renault (...) Et donc nous avons le droit de dire ce que nous pensons. Nous avons le droit d'affirmer que lorsque l'on vend une voiture Renault en France, et Renault c'est un nom français, c'est une marque française, on ne la produit pas à l'étranger. Nous n'avons pas investi 150 millions d'euros pour construire la Renault électrique à Flins, et 100 millions d'euros pour construire la chaîne de batteries pour véhicules électriques et nous apprenons qu'en même temps on va réaliser une nouvelle clio en Turquie. C'est ce que je dirai clairement au directeur général de Renault demain (mercredi, ndlr). (...) Lorsque nous soutenons à hauteur de 6 milliards d'euros à la fois PSA et Renault pour leur permettre de faire face à la crise (...) l'Etat a à dire ce qu'il a à dire. (...) Non seulement je suis convaincu que nous arriverons à nous faire entendre (...) mais je veux parler aussi de la relation entre Renault et ses équipementiers et ses sous-traitants. (...) Parce que je ne veux pas que l'on continue à construire des véhicules en France et faire appel, pour les pièces détachées, à des sous-traitants étrangers. Nous avons des équipementiers français, des sous-traitants français, et c'est ceux-là qu'il faut d'abord faire travailler pour soutenir l'emploi et lutter contre les délocalisations. » *Chambre de commerce française en Turquie, AFP*

Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat à l'emploi – RTL, 12 janvier

« Il faut que Renault connaisse ce qui est pour nous la ligne rouge absolue parce qu'ils se sont engagés sur le Pacte automobile; elle est simple: aucune fermeture de site, aucun licenciement en France. (...) Renault n'est pas une entreprise comme une autre, parce que l'Etat est actionnaire à 15% et ce n'est pas juste pour être spectateur, et parce que c'est une entreprise qu'on a beaucoup aidé pendant la crise. (...) On s'est battu pour que la voiture électrique soit produite à Flins (Yvelines) (...) mais avoir la voiture électrique cela ne veut pas dire qu'on peut accepter d'abandonner la production de Clio. (...) Pour une entreprise dans laquelle l'Etat est actionnaire, la ligne est simple: s'il s'agit de vendre aux Français, il faut, autant que possible, produire français, s'il s'agit de vendre à l'international, on peut produire à l'international. (...) Ce n'est pas sot d'utiliser notre marché intérieur pour qu'il nous aide à défendre nos emplois et aller produire à l'étranger pour ensuite vendre en France n'est pas bon en termes de développement durable. (...) Si le gouvernement se bat pour supprimer la taxe professionnelle qui pèse très fortement sur la



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

compétitivité de la production automobile en France, pour favoriser la recherche et l'innovation (...) c'est pour que la France reste une terre industrielle. (...) Dans l'identité nationale, il y a d'abord le fait que la France soit une terre industrielle. J'ai vu ce débat se faire confisquer par les questions d'immigration, ce n'est sans doute pas le coeur du débat dans la crise. » *Chambre de commerce française en Turquie, AFP*

Dominique Paillé, porte-parole adjoint de l'UMP – 9 janvier

« L'UMP soutient la démarche explicative engagée par le ministre de l'Industrie, Christian Estrosi, auprès de l'industriel. (...) Après avoir répondu avec énergie à l'appel de détresse de l'industrie automobile, l'Etat est en droit d'obtenir des éclaircissements en sa qualité d'actionnaire sur la politique conduite par Renault qui a pris des engagements fermes en contrepartie du soutien public (prime à la casse, prêts avantageux) dont il a très largement bénéficié. [Le gouvernement] est également en droit d'attendre des industriels, qui sont aidés financièrement par les pouvoirs publics, un comportement plus responsable. (...) Le Mouvement Populaire désapprouve les intentions prêtées à Renault concernant ses orientations pour la production de la nouvelle Renault Clio qui serait délocalisée en Turquie. » *Chambre de commerce française en Turquie, AFP*

Frédéric Lefebvre, porte-parole de l'UMP – RFI, 8 janvier

« [Ce projet de délocalisation n'est] pas acceptable. (...) D'autant que l'Etat et les contribuables français ont été au rendez-vous pour sauver Renault [pendant la crise]. (...) On ne peut pas considérer qu'ensuite on fait ce qu'on veut. (...) Je demande clairement que l'Etat actionnaire convoque Renault pour empêcher que des décisions terribles pour Flins puissent être adoptées. » *Chambre de commerce française en Turquie, Libération, lepoint.fr*

Christian Estrosi, ministre de l'Industrie – Entretien, Journal du dimanche, 8 janvier

Renault envisage d'assembler la Clio IV en Turquie. Comment réagissez-vous?

Je suis choqué d'apprendre que la Clio IV pourrait être produite à l'étranger. Nous ne pouvons plus accepter ce type de délocalisation ! Je n'accepte pas que l'on aille produire à l'étranger pour revenir vendre dans l'hexagone. Je veux inverser cette tendance. Une voiture française destinée à être vendue en France doit être produite en France ! C'est la position du Président de la République.

Que pouvez-vous faire dans le cas présent?

L'Etat est actionnaire de Renault, il ne se contente pas d'avoir un représentant au conseil d'administration pour tout approuver les bras ballants. J'ai fait savoir à Renault que si c'était vraiment leur intention, je n'y étais en rien favorable. Une rencontre entre la direction de Renault et les principaux équipementiers automobiles français aura lieu à ma demande mardi à Bercy. Et je rencontrerai le lendemain le directeur général du groupe Patrick Pelata pour m'assurer que la stratégie du groupe réponde bien à la vision du gouvernement.

L'usine de Flins, qui fabrique les Clio, est-elle menacée?



En aucun cas! Nous avons veillé à ce que les Clio II et III restent produites à Flins. Plus encore, le gouvernement finance dans cette usine le projet de construction de batteries pour véhicules électriques associant Renault, Nissan et le Commissariat à l'énergie atomique, c'est un budget de 125 millions d'euros débloqué par le Fonds stratégique d'investissement. J'ai également lancé un prêt de 100 millions d'euros pour produire à Flins le véhicule électrique Zoe et à Maubeuge la future Kangoo. La priorité de mes priorités est le maintien de l'emploi en France et à Flins en particulier.

Vous organisez les états généraux de l'industrie qui doivent se conclure en février. Comment maintenir la production automobile en France?

L'Allemagne, elle, a préservé ses sites industriels... C'est une référence dont nous allons nous inspirer. L'Allemagne a su élaborer de véritables filières qui fonctionnent en synergie. Les états généraux de l'industrie doivent nous permettre de nous réorganiser dans une logique d'écosystème identique. Il permettra de mieux associer les sous-traitants à l'élaboration des nouveaux véhicules. Nous pouvons ainsi faire croître des PME dont la taille est actuellement très petite par rapport à celle de leurs concurrents étrangers. Les états généraux disposeront pour cela, et pour d'autres mesures, de l'enveloppe d'un milliard d'euros prévue dans l'emprunt national.

Extraits de l'entretien de l'ancien député européen Jean-Louis Bourlanges, « Quand l'Europe boude à la fois son passé et son avenir » – La Tribune, 21 janvier

Q- Quel visage prendrait alors le projet ?

R- (...) L'éligibilité de la Turquie à l'adhésion signifie que vous pouvez faire partie de l'Union même si vous êtes étranger à l'aventure millénaire de l'Europe. Pourquoi s'arrêter en si bon chemin? Michel Rocard a raison de dire que l'adhésion de la Turquie légitimerait celle de l'ensemble des pays méditerranéens dès lors qu'ils respecteraient les critères de Copenhague — droits fondamentaux, démocratie, économie de marché et... acquis communautaire !

Q- Cette vision vous fait-elle frémir ?

R- Nullement, les arguments de Rocard sont forts. Je pense simplement qu'il faut savoir ce que l'on fait. Un tel projet aurait le mérite de favoriser la démocratie et de contribuer à un développement équilibré des deux rives de la Méditerranée, mais ruinerait l'ambition de faire de l'Union une entité politique forte. Elle serait condamnée à n'être qu'une organisation internationale un peu plus structurée que les autres, une « coopération renforcée » de l'ONU. Si c'est ça le projet, autant le dire tout de suite et reconnaître que les institutions créées depuis soixante ans sont largement surdimensionnées.



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Déclarations sur l'immigration illégale via la Turquie

Eric Besson, ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire – Tolède (Espagne), 21 janvier

« La lutte contre l'immigration clandestine doit devenir un sujet prioritaire dans les relations entre l'Union européenne et la Turquie, candidate à l'adhésion. (...) Ce sujet doit clairement devenir un sujet prioritaire dans les relations entre l'Union européenne et la Turquie. (...) La situation dans la mer Egée est devenue intenable. Les Grecs sont soumis à une pression intolérable. La Turquie est de toute évidence devenue un pays de transit et nous avons besoin qu'elle joue le jeu. (...) Je ne vais pas jusqu'à parler de condition, mais il s'agit d'une exigence. C'est indispensable. (...) La Commission doit faire de ce sujet une priorité dans les négociations avec Ankara. » *Chambre de commerce française en Turquie, AFP*

Pierre Lellouche, secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes – Europe 1, 12 janvier

« Aujourd'hui, avec la Libye, la Turquie est la principale porte d'entrée de l'immigration clandestine par terre ou par mer (...) je vais demander à mes collègues à ce que nous ayons rapidement une politique intégrée en matière d'immigration (...) Nous devons être capable ensemble (...) d'avoir la même politique du droit d'asile, que les réseaux de trafiquants ne puissent pas faire du shipping sur les différents droits d'asile en cours dans les différents pays ». *eulogos.blogactiv.eu*